



Procès-verbal No 20
Séance du 16 décembre 2019

Présidence : Monsieur Daniel Rosetti

Il est 18h37, **M. le Président**, souhaite la bienvenue à cette dernière séance de l'année et à la vingtième de la législature, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Monsieur le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la Secrétaire, à Messieurs les Huissiers, à Madame et Monsieur les Scrutateurs, à M. le représentant de la presse régionale ainsi qu'au fidèle public.

M. Rosetti a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil et d'apporter les salutations de celui-ci à diverses manifestations, à savoir :

- a) le vendredi 1^{er} novembre au repas de soutien du Hockey Club Vallorbe.
- b) le samedi 9 novembre à la kermesse de la paroisse catholique.
- c) le dimanche 10 novembre au dépouillement du 2^e tour des élections fédérales.
- d) le samedi 16 novembre à la soirée de la Patriote.
- e) le samedi 23 novembre au repas de soutien de la maison de paroisse.
- f) le samedi 30 novembre à la deuxième partie du repas de soutien du ski club Vallorbe.
- g) le jeudi 5 décembre au dîner du club de gymnastique «la Ruche».
- h) le samedi 7 décembre à la soirée de la FSG, section Vallorbe.

Premier objet

Appel

Excusés : Messieurs Christian Agnelot, Sébastien Authouart pour un instant et Gaétan Uldry
Madame Sarah Clot

L'appel fait constater la présence de **46 conseillers/50**, les 4 conseillers absents ont pris la peine de s'excuser. Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet au Conseil l'ordre du jour suivant :

Second objet

Adoption de l'ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal No 19 du 28 octobre 2019
- 4. Correspondance

5. Rapport de la commission permanente des finances relatif au projet de budget 2020 de la Commune de Vallorbe
6. Rapport de la commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier le préavis municipal No 05/19 relatif à l'approbation du volet stratégique du plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois
7. Préavis municipaux et nomination des commissions
8. Communications de la Municipalité
9. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
10. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 19 du 28 octobre 2019

M. L. **Fiorito**, Municipal, dit qu'il a été oublié deux paragraphes de ses communications sur le procès-verbal paru dans le Journal de Vallorbe, il souhaite que cela soit corrigé, à savoir :

Sécurité municipale

J'ai le plaisir de vous annoncer aussi l'arrivée du 3ème assistant de sécurité publique, Monsieur Steiner Steven. Monsieur Steiner âgé de 26 ans et habitant à Agiez, a œuvré comme agent de sécurité spécialisé en grandes gare et comme assistant de sécurité publique armé à Genève. Il nous a rejoint au 1er octobre dernier pour compléter l'équipe de la sécurité municipale avec David Henry qui vous connaissez déjà. Je lui souhaite aussi la bienvenue et bien du plaisir dans cette activité.

Gendarmerie

Je terminerai avec la Gendarmerie. En effet, l'adjudant Sylvain Belin ayant une opportunité de carrière professionnelle au sein de la Police cantonale vaudoise, a laissé la place de chef de poste au Sergent-major François De Vleeschauwer qui habite à la Vallée de Joux. Monsieur De Vleeschauwer a fait son école de gendarmerie en 2002. Il a pratiqué la gendarmerie mobile dans les communes de Morges, Rolle et Bursins. Il a œuvré aussi comme remplaçant du chef de poste à Coppet. Il est aussi présent ce soir et vous aurez le temps de faire de plus ample connaissance puisqu'il aime la course à pieds et j'espère qu'il va rester un peu plus longtemps que Sylvain. Encore bienvenue dans notre commune.

M. A. **Kolly** fait remarquer qu'il y avait un paragraphe à double en page -5- du procès-verbal.

Le procès-verbal no 19 est ensuite adopté à **l'unanimité** sans autre remarque.

Quatrième objet

Correspondance

- **Communication** de la Municipalité concernant le renouvellement du droit de superficie en faveur de la Fondation du Fort de Pré-Giroud du 10 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En novembre 1987, le Conseil communal a décidé, sur la base du préavis municipal n° 08/87, d'accorder à la Fondation du Fort de Pré-Giroud une servitude de superficie d'une durée de trente ans, renouvelable, d'une surface de 30'000 m², grevant l'immeuble parcelle n° 1164 de Vallorbe dont les modalités ont été fixées par convention.

Cette servitude est également inscrite dans l'acte constitutif de fondation, minute portant le numéro 4'960.- signée le 25 février 1988 par la Municipalité, par devant Maître Daniel Malherbe, notaire et est inscrite au Registre foncier sous le n° DDP ID 013-2000/000601.

Renseignements pris auprès du service juridique du Service des communes et du logement, le Conseil communal ayant accepté, en 1987, de renouveler ce droit, il n'est dès lors pas nécessaire de déposer une nouvelle demande auprès du Conseil communal.

Aussi, nous portons à votre connaissance que la Municipalité a décidé d'accorder la prolongation du droit de superficie sur la parcelle n° 1164 pour le compte de la Fondation du Fort de Pré-Giroud pour une nouvelle durée de 30 ans, soit jusqu'au 19 décembre 2049.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

*Le Syndic
Stéphane Costantini*

*La Secrétaire
Fabienne Mani*

Cinquième objet

Rapport No 06/19 de la commission permanente des finances sur le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2020

Arrivée de M. Authouart, 47 conseillers présents

Mme L. Foretay, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de ce budget mais la parole n'est pas demandée. Il soumet donc ce rapport au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 06/19
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

- **Le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2020 est adopté tel que présenté.**

Sixième objet

Rapport de la commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier le préavis municipal No 05/19 relatif à l'approbation du volet stratégique du plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois

M. R. **Gfeller**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre ensuite la discussion sur le rapport mais la parole n'est pas demandée. Il soumet donc ce rapport au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis municipal No 05/19
- Ouï le rapport de la commission qui l'a étudié
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **par 46 oui et une abstention :**

- **D'accepter le volet stratégique du Plan directeur régional du Nord vaudois**

Septième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

M. S. **Costantini**, Syndic, au sujet des deux préavis remis ce soir, communique :

- le préavis numéro 07/19 concerne une demande de crédit de 748'000 francs pour la rénovation de la toiture et des façades du Temple ;
- le préavis numéro 08/19 concerne une demande de crédit de 6'298'148 francs pour l'acquisition de terrains d'une surface de 4'537 m² et l'équipement de la zone industrielle du Day « Plans Praz – Sur la Torche ». Ce préavis, qui a pour but d'équiper environ 76'500 m² de terrains en vue de l'implantation d'entreprises et la création d'emplois dans cette partie du village, bénéficiera de subventions de différents partenaires à hauteur de 38% soit 2'444'480 francs.

No 07/19 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 748'000. -- pour la rénovation de la toiture et des façades du Temple

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs Marcel **Anex**, François **Vallotton**, Serge **Gendroz**, Line-Claude **Magnenat**, Jacques-André **Chezeaux** et Joël **Jeanmonod**

No 08/19 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de 6'298'148 francs concernant l'acquisition de terrains et l'équipement de la zone industrielle du Day « Plans-Praz – Sur la Torche »

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs Bernard **Haldemann**, Luc-Olivier **Stramke**, Claude **Magnenat**, Johann **Mange**, Glawdys **Monnin**, Carole **Perrin**, Lauranne **Bréchon**, Serge **Gendroz** et Marcel **Anex**.

Huitième objet
Communications de la Municipalité

M. R. **Brouze**, Municipal, communique :

Antenne ASS à Vallorbe

Une antenne ASS, Agence d'assurances sociales, ouvrira ses portes à Vallorbe, tous les lundis sur rendez-vous, dès le 1^{er} février 2020. Elle partagera les locaux avec le CSR et l'AJE, à la rue de l'Ancienne Poste. Cette antenne sera rattachée à l'Agence d'Orbe. Elle permettra aux personnes à mobilité réduite, âgées et sans véhicule, de pouvoir bénéficier de cette représentation. Une annonce et le numéro de tél. paraîtra dans le Journal de Vallorbe en temps voulu.

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal,

Quelques nouvelles de la piscine :

Une délégation du Conseil d'administration de Sports et loisirs de Vallorbe SA, Monsieur le syndic et moi-même avons rencontré les membres de la commission du Conseil qui avaient étudié les préavis de la patinoire et de l'assainissement des infrastructures de la piscine afin de faire le point de la situation. Pour rappel, le conseil avait accepté le 18 juin 2018 un crédit de CHF 1'031'000.- au profit de la société Sports et loisirs de Vallorbe SA pour les différents travaux à la piscine. Ces travaux ont pris du retard, suite aux différents problèmes de gestion de l'eau en 2018. A la suite de cela, des études ont été menées durant l'hiver afin de connaître exactement l'état des conduites et nous avons profité d'étancher le bac tampon qui se situe sous le toboggan. La saison 2019 s'est déroulée sans aucun problème de traitement d'eau. Nous étions soumis à une analyse hebdomadaire de l'eau. Par contre, le liner vieux de 26 ans fuit toujours et une grosse quantité d'eau est perdue journallement. J'en profite de remercier les collaborateurs pour leur professionnalisme.

Pour la suite, et la commission soutient cette façon de faire : Une nouvelle pataugeoire sera créée en début d'année et pourra être opérationnelle pour la saison 2020. Cette pataugeoire aura un système de filtration et de chauffage totalement indépendant du grand bassin. Pour la suite des travaux, un crédit complémentaire au préavis 05/18 devra être demandé au conseil au prochain printemps afin de pouvoir réaliser l'ensemble des travaux prévus. Si tout se passe bien et que le Conseil approuve cette nouvelle demande, les travaux se dérouleraient de septembre 2020 à avril 2021.

Comme promis je reviens une dernière fois sur l'exposition de l'année qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive et donner de la matière aux scénaristes d'une célèbre soirée de début décembre.

Un Jurassic Parc de Plastoc !

Telle était la pensée de Monsieur le Conseiller Patrice Künzler lors du Conseil du 29 avril dernier et qui posait entre autres la question suivante :

- Avons-nous la possibilité d'avoir un retour, voire un décompte des entrées enregistrées par cette attraction. Et si possible un décompte de la fréquentation des sites vallorbiens durant cette période en regard des années précédentes.

L'exposition a enregistré 27'826 entrées, dont 1739 écoliers. Le responsable de l'exposition s'attendait à un peu plus de personnes, mais il est conscient que la météo n'était pas en sa faveur en mai et juin avec notamment 7 week-ends pluvieux.

Pour les sites vallorbiens, tous sont en hausse, notamment les Grottes qui réalisent une saison excellente avec 16 % d'entrée en plus que l'année dernière qui était déjà une très belle année. Pour le Fort, également 17 % de plus, mais ici c'est surtout grâce aux groupes, donc pas forcément dû à l'effet dinosaures. Le Musée du fer et du chemin de fer est également légèrement en hausse, et ceci, après plusieurs années de baisse de fréquentation. Tous ces chiffres seront détaillés dans le prochain rapport de gestion. Il est à relever que des restaurants ont également profité de cette exposition ainsi que différentes entreprises privées.

Cette attraction s'est terminée le 3 novembre et le site des Sources de l'Orbe rendu, « enfin » à la nature le 6 novembre.

Je me suis également rendu sur place le 16 novembre, avec quelques habitants du lieu qui étaient fâchés par ces dinosaures. Il a été relevé que le site avait bel et bien été rendu à la nature, mais selon eux, qu'il faudra néanmoins attendre le printemps prochain pour constater que la flore sera aussi belle qu'avant. Pour le garde forestier et la municipalité, tout a été rendu propre en ordre.

M. Ch. **Maradan**, Municipal, a le plaisir de présenter ce soir M. Gérard Bussod, nouveau Chef de service des bâtiments.

M. S. **Costantini**, Syndic, communique :

J'ai le plaisir de vous informer que la Municipalité a été avisée que Madame la Doctoresse Pauline Spertini, pédiatre FMH, viendra s'installer dans le centre ambulatoire de médecine communautaire de la rue de l'Ancienne-Poste dès le 1^{er} juin 2020. Selon les renseignements qui nous ont été transmis, des rendez-vous pour de futures consultations destinées aux enfants peuvent d'ores et déjà être pris via le secrétariat du centre médical.

C'est une très bonne nouvelle, l'offre en matière de soins médicaux de proximité, en l'occurrence pour les plus jeunes, se verra ainsi développée au sein de notre localité.

Le projet intercommunal relatif à la création du parc éolien « sur Grati » a franchi une nouvelle étape le 31 octobre dernier dans la mesure où le Tribunal cantonal a rejeté tous les recours et a validé le dossier.

Ce projet a été qualifié par le Tribunal d' « installation revêtant un intérêt national » tout en précisant qu'il s'avère compatible avec les normes sur la protection de l'environnement.

En confirmant ce plan partiel d'affectation, l'arrêt du Tribunal cantonal nous permet de poursuivre les démarches en vue de l'octroi des permis de construire pour les installations du parc.

Un recours contre la décision du Tribunal cantonal ayant toutefois été déposé par une partie des opposants le 2 décembre dernier, la procédure est maintenant traitée par le Tribunal fédéral.

Nous vous tiendrons naturellement au courant du développement de ce projet.

Vallorbe – Paris, une ligne Capitale !

Vous l'aurez également certainement appris par la presse, les quatre liaisons ferroviaires quotidiennes Vallorbe - Paris et retour sont maintenues. La première desserte du matin sera partiellement effectuée en train direct jusqu'à Dole puis en TGV et permettra d'arriver à Paris à 08h38.

Une convention entre les différents partenaires a été signée le 25 novembre dernier à Lausanne afin de développer le trafic sur cet axe et assurer la pérennité de la circulation des TGV sur la ligne.

En parallèle à ces négociations qui ont prévalu à la signature de la convention et afin de contribuer à diminuer l'engorgement du trafic routier à la douane du Creux, un deuxième train pour les frontaliers circule dès aujourd'hui chaque matin et en fin d'après-midi entre Vallorbe et Pontarlier.

Ces résultats sont issus de mois de négociations auxquelles la Commune de Vallorbe a activement participé afin de garantir à notre localité une desserte ferroviaire de qualité.

Vous avez reçu ce soir le plan des dépenses des investissements. Comme à l'accoutumée, ce document fait état de tous les projets en cours ou prévus pour 2020, le total des investissements se monte à 10'146'670 francs dont 1'529'000 francs de subventions de tiers. Il s'agit d'une planification qui est sujette à être modifiée en fonction de l'évolution de la situation et des éventuels imprévus pouvant survenir durant l'année.

M. Le syndic procède ensuite à une présentation visuelle des dépenses des investissements prévus en 2020.

Neuvième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

M. J.-A **Chezeaux** dépose la résolution suivante :

« Concerne : Route cantonale Vallorbe – Lausanne 251a

La route mentionnée ci-dessus représente, pour Vallorbe et sa région, un axe particulièrement important depuis sa mise en service à la fin du XIX^{ème} siècle. (construite entre 1854 et 1857).

Au cours des ans, cette infrastructure a fait l'objet de différents travaux, parfois importants, principalement dans le but d'assurer la sécurité des utilisateurs et surtout adapter cette voie au trafic des poids lourds.

Néanmoins, depuis la mise en exploitation de l'autoroute A9 et le déclassement de la route objet de ma requête, la route cantonale 251a a été quelque peu délaissée par les services compétents.

Certes, l'année dernière, des travaux ont été réalisés dans l'urgence aux Grands Bois, afin de palier à l'état très préoccupant de la route. Ces travaux, que je salue, ont apporté une amélioration sur un tronçon de quelques 800 mètres seulement. A relever que les perturbations ont été particulièrement importantes puisque cet axe a été fermé au trafic de fin mars à fin novembre.

Qu'en est-il maintenant du tronçon routier entre le chantier précité et Vallorbe ?

Si les ponts et estacades ont été adaptés pour le trafic des 40 tonnes, force est de constater que l'infrastructure de la route a subi de graves dégradations, particulièrement des affaissements qui rendent cette route particulièrement dangereuse.

Tout comme moi vous avez constaté que des travaux, réalisés en urgence en novembre, ont dû être effectués au lieu-dit « les Gaudennes » afin d'atténuer les graves détériorations provenant d'un affaissement du terrain. A relever que ce problème est récurrent puisque ce n'est pas la première fois que des travaux se sont révélés nécessaires. Pourquoi avoir attendu si longtemps pour procéder à ces travaux ?

La route des Grands bois est vitale pour Vallorbe et sa région. L'utilisation de cet axe routier est redevenue particulièrement importante suite aux engorgements récurrents de l'autoroute A9 qui pénalisent fortement l'accessibilité à notre village.

Aussi, je demande à la municipalité d'interpeller l'autorité cantonale responsable de cette infrastructure afin de connaître ses intentions par rapport aux travaux nécessaires qui devraient être entrepris pour assurer la sécurité de cet axe routier »

M. le Président demande si cette résolution est appuyée par au moins 5 membres du Conseil.

Au vote à main levée, cette interpellation est appuyée à une large majorité et donc transmise à la Municipalité pour mise en forme et transmission à qui de droit.

M. S. Costantini, Syndic, remercie Monsieur Jacques-André Chezeaux pour son intervention. La Municipalité abonde dans ce sens. Grâce à cette résolution, elle va pouvoir donner une meilleure assise à sa requête auprès des services concernés du Canton afin que l'état de cette route soit amélioré.

Dixième objet
Divers, questions et vœux

M. P. **Künzler**, remercie le Municipal M. Christophe Schwerzmann pour les informations données en lien avec l'exposition sur les dinosaures. Visiblement et selon les chiffres annoncés, les sacrifices consentis par la population ont au moins permis à nos sites Vallorbiens de bénéficier d'un regain de visiteurs et c'est là le point positif.

Et pour clore ce sujet, une petite pensée émue pour le Dr Danthe qui sans doute, il y a quelques années, nous aurait gratifiés de Vallosaures ou de Dinaugrottes lors de la soirée qui suivait cette ultime séance de l'année.

Il demande également s'il est prévu un local couvert pour cette nouvelle gare du Day car sur les plans ce n'est pas vraiment bien défini.

Finalement M. Künzler au sujet des eaux claires de la rue de Pontarlier, se dit surpris après avoir vu les photos présentées ce soir par M. le Syndic, car on y voit les exécutoires des eaux claires sortir au-dessus du niveau de l'Orbe. Il avait été demandé par la commission d'urbanisme lors de l'étude du préavis du giratoire à ce que les eaux claires sortent dans la rivière afin de ne pas déranger les usagers du futur Hôtel de la Concorde.

M. S. **Costantini**, Syndic, confirme que la nouvelle gare du Day prévoit deux salles d'attentes (une par quai) vitrées pour les voyageurs.

Au sujet de l'évacuation des eaux claires de la rue de Pontarlier, la canalisation a été posée dans le mur en fonction du niveau moyen de la rivière. L'exutoire, quant à lui, ne sera sollicité que peu de fois dans l'année, uniquement lors de très très forts orages, afin d'évacuer les surplus d'eaux de pluie ne pouvant plus transiter par les canalisations. Au sujet du bruit, outre le fait que les fenêtres du futur hôtel bénéficieront d'une très bonne isolation, il est probable que la chute d'eau située environ 50 m plus en aval fasse plus de bruit que les eaux évacuées par les canalisations du réseau communal. Nous serons toutefois attentifs à l'évolution de situation, merci pour votre intervention.

M. G. **Alemanni** dit qu'il a lu dans la presse que certaines communes montaient aux barricades face à la facture sociale. Il demande si la Commune a pris position également dans cette bataille.

M. S. **Costantini**, Syndic, lui répond que la Municipalité suit ce dossier de près mais ne participera pas aux démarches engendrées par certaines localités de la Côte. Il tient à préciser que, d'une manière générale, les prestations sociales sont nécessaires, elles permettent aux personnes à faible revenu ainsi qu'aux personnes qui ont des problèmes de santé de pouvoir faire face à leurs dépenses et améliorer leur qualité de vie. La démographie augmente, il est compréhensible que le montant global des prestations sociales augmente aussi. La répartition des charges entre le Canton et les Communes mérite par contre certainement d'être revue.

M. H. **Bally** tient tout d'abord à remercier M. le Syndic et ses collègues municipaux, la Commission des finances et le boursier communal M. Daucourt, de leur volonté de faire avancer plusieurs gros travaux de génie civil et bâtiment ; tout cela pour le bien de notre Commune.

Cependant, il tient à faire quelques remarques :

En tant que conseiller communal et en votant plusieurs millions, il ne trouve pas normal de voir actuellement des entreprises comme Bernasconi des Genevey-sur-Coffrane, Walo, Grisoni Zaugg à Domdidier, etc... effectuer plusieurs gros travaux communaux où cela se joue à un cheveu prêt avec certaines adjudications. Cela le laisse perplexe, n'a-t-on pas des entreprises dans la région ?

Bien sûr dit-il, on va lui répondre que ces entreprises ont, soit des boîtes aux lettres ou des succursales dans le Canton et que c'est une loi fédérale. Ne pourrait-on pas faire cela en plusieurs lots ! Selon lui, c'est juste une question de volonté !!! De plus, ces entreprises et leurs employés, paient-ils des impôts à Vallorbe ? Y vivent-ils ? NON

L'ADNV parle de tissu économique du Canton mais au niveau des régions reculées, faudra qu'on lui explique car il ne comprend pas. Nos députés au Grand Conseil pensent-ils aux petites entreprises ? Les entreprises de la région procurent du travail à des gens locaux, qui paient leurs impôts ici, dans le Canton de Vaud et consomment également ici !

Politiquement, avec la poussée des verts, certains critères écologiques devraient être plus importants dans la notation des marchés publics et sur invitation (je pense au groupe transition soutenue par notre Commune). Pollution lumineuse et ont-ils pensé aux trajets ?

M. Bally se demande ce qu'il se passera lorsqu'il n'y aura plus que 4 à 5 gros groupes qui auront le monopole. Il se réfère également à un article paru sur « Art et Métier » : La qualité au lieu du prix : En fin la loi fédérale sur les marchés publics a été adoptée par les deux Conseils durant l'été 2019, grâce à l'influence intensive de l'USAM. Elle devrait entrer en vigueur début 2021 et apportera de nombreuses améliorations aux entreprises.

Finalement, il montre une affiche de Mme Isabelle Moret, élue à 98 % Présidente du Conseil national, première citoyenne du pays, avec qui, il a pu s'entretenir il y a quelques mois sur cette problématique des soumissions publiques qui le soutient et qui lui a fait cette dédicace : Des emplois à Vallorbe, Amitiés Isabelle pour le Zub.

M. J. Kolly s'étonne du peu de place qu'ils restent aux élèves dans la cour de récréation.

M. R. Brouze lui répond que cette situation est momentanée et qu'elle est due aux multiples et importants travaux aux alentours du Collège.

M. J. Kolly souligne que la Municipalité a préféré privilégier le parage des véhicules des enseignants plutôt que la jouerie des élèves.

M. J. Jeanmonod demande si dans les 10 millions d'investissements dont on a parlé ce soir, il ne resterait pas quelques francs pour refaire les deux portails du cimetière qui sont en mauvais état.

M. L. Fiorito, Municipal, lui répond que c'est prévu dans le préavis pour le futur columbarium qui sera présenté en 2020, car le mur s'est affaissé.

M. J.-A. **Chezeaux** dit que l'on a parlé des travaux exécutés sur les arrêts de bus aux Jura et au Trésit. Il demande si les autres arrêts de bus sont également en conformité.

M. E. **Favez** précise à M. Chezeaux que tous les bus s'inclinent sur la droite et sont maintenant équipés d'une plaque qui se monte et se descend pour permettre l'accès dans le bus à tout un chacun.

M. Y. **Jaillet** au sujet du coup de gueule de M. Bally, déclare le soutenir entièrement. Il précise que le système actuel des marchés publics est très critiqué de toute part, à l'exception des grandes entreprises. Il rappelle que le but de la loi était de mettre fin à certains abus, mais que son application a entraîné d'autres dérives. Sur le fond, les critères à remplir pour décrocher un mandat sont souvent compliqué et très, voire trop, pointus. Sur la forme, les formulaires à remplir sont de plus en plus touffus et chronophages. Les PME, même réunies sous forme de consortium, n'ont plus les moyens de concurrencer les grandes entreprises, qui peuvent mettre un place un secteur spécialisé pour répondre au offres et ainsi tout rafler. M. Jaillet explique que ce ne sont pas ces quelques grosses sociétés, mais les PME qui constituent la plus grande part du tissu économique et il comprend qu'il est très insatisfaisant que nos impôts profitent à d'autres et pas aux employeurs locaux ni régionaux. Il espère que le texte adopté récemment aux Chambres permettra de corriger le tir."

M. S. **Costantini**, Syndic, en réponse à l'intervention de Monsieur Hubert Bally et aux compléments de Monsieur Yann Jaillet, je tiens à préciser que les Autorités locales partagent ces sentiments d'injustice et d'incohérence vis à vis de la loi qui régit les marchés publics. Dans le cadre des procédures d'attribution de mandats, la Municipalité fait le maximum pour favoriser les entreprises locales et régionales mais elle ne peut pas aller au-delà de certaines limites imposées par la loi au risque de se voir intenté des actions en justice. Merci Monsieur Hubert Bally d'avoir partagé votre point de vue avec les députés cantonaux et les parlementaires fédéraux, la « balle est dans leur camp » afin qu'ils puissent faire modifier cette loi de telle manière à résoudre les préoccupations évoquées.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** souhaite ensuite à tous, ainsi qu'à leurs familles et proches, de magnifiques Fêtes de fin d'année.

Il est 20h26, la séance est levée.


Le Président : **La Secrétaire :**
Daniel Rosetti **Francine Manière**
 

Prochaine séance, lundi 10 février 2020 à 20h15